

Séance publique du conseil municipal du 13 janvier 2022  
**Commune de BEAUCENS**

**SÉANCE DU 13 JANVIER 2022**

Convocation adressée le 9 janvier 2022 par mail à chacun des conseillers municipaux pour la réunion qui se tiendra le 13 janvier à 20h dans la salle du conseil municipal de la Marie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

**ORDRE DU JOUR**

Choix architecte travaux de rénovation de la salle des fêtes  
Règlement collecte déchets CCPVG  
RIFSEEP Agents communaux  
Questions diverses

**PRÉSENTS** : M Francois-Olivier MANSON, Maire

Mme Danielle DUPONT, 1ère Adjointe

M Alain BERNET, 2ème Adjoint

Mme Audrey BOYRIE, M Romain CAYREY, M Damien COATRINE, Mme Estelle MENGELATTE,  
Mme Susannah REYNOLDS, M Éric THOLE

Absents Excusés : Mme Aurore AZAVANT 3ème Adjointe (procuration à Mme Danielle DUPONT)  
Mme Evelyne MARERE

Secrétaire de séance : Estelle MENGELATTE

Rajout à l'ordre du jour :

Concernant le Plan Communal de Sauvegarde et sa finalisation.

Romain Cayrey expose les différents devis d'application mobile pour alerter et diffuser les informations aux administrés.

Il en est ressorti une sélection de 4 applications : Néocity; My mairie; citypocket et lumiplan  
Objectif principal : alerter la population de façon simple d'accès rapide et claire

**Néocity** est la plus complète : proposition d'application de création d'application (flux d'actualité site et FB... Possibilité de signalement des administrés  
Application en téléchargement gratuit pas de récup de données ... Développement de site web également et Adaptation selon les besoins de la mairie.

Les 3 appli sont assez identiques fluide et agréable pour naviguer dessus.

**Lumiplan** se rapproche le plus au niveau variation des possibilités de l'application. Elle est ludique et l'utilisation de l'appli correspond à nos attentes en matière d'information.

My city pocket est différente : visuellement moins agréable et uniquement diffusion de messages  
Beaucoup plus limité.

**Prix** :

Lumiplan 180€ par an hébergement maintenance service client ...

My city pocket : 99€ HT par an

My mairie : 600€ HT par an

Néocity : 1992€ HT par an.

Au tarif Lumiplan peut être plus ludique pour la mairie car il propose un lien avec la page facebook, le site internet... permet la diffusion d'autres information en lien avec les assos, la valorisation des acteurs locaux... et également la création de sondage à la population.

Un habitant pourra également se connecter à l'appli pour avertir la mairie d'un événement ou d'une information à diffuser.

François-Olivier explique que la com com va se diriger également sur Cityall (lumiplan) et proposera à termes d'intégrer les communes au sein d'une même appli mais ce n'est pas encore fait.

Suze : il faut un responsable pour gérer l'appli, le site, facebook... Important d'un gestionnaire pour tout la communication (fb, Site, internet...)

Audrey : ne pas oublier de bien communiquer avec les habitants pour l'explication du téléchargement et l'utilisation de tête dernière.

Vote à l'unanimité des présents pour un abonnement de 2 ans.

### **1/ Choix des architectes pour travaux salle des fêtes :**

Réception de l'étude concernant le choix de l'architecte de l'ADAC.

PERETTO correspond totalement à tous les critères demandés.

Cependant pas besoins de validation du conseil car c'est un Marché en MAPA.

POZADA quant à lui n'est pas adapté au cahier des charges de la demande spécifique de la commune.

PERETTO a déjà fait le projet de la salle des assos et cela s'est toujours très bien passé.

Alain : à chaque fois il a toujours été le mieux noté et il n'y a jamais eu à redire concernant son travail avec la commune.

Audrey : question l'administratif est différent de la logistique donc es ce qu'ils ont vraiment était efficace et somme nous content de leur travail précédent.

Alain : Le technicien de l'ADAC connaît bien les 2 architectes retenus (expérience plus ou moins bien) donc nous pouvons lui faire confiance.

F.O souhaite le voter en conseil pour ne pas prendre la décision seul.

Il est d'avis de se ranger à l'avis de l'ADAC

OK pour le choix de PERETTO en tant qu'architecte pour les travaux de la salle des fêtes

**Accord des 8 et 1 abstention**

### **2. Règlement collecte des déchets :**

Projet de délibération pour la CCPVG

Absence de pouvoir de police de la mairie

Continuité du service public

Mise en place d'un règlement pour définir les responsabilités des communes ou CCPVG en ce qui concerne la collecte des déchets.

Problème financier CCPVG et DEpt sur la collecte donc augmentation future des taxes.

Audrey : vont il nous réduire les points de collecte

Romain : rien n'est encore préciser sur ce nouveau règlement

Il faut uniquement réduire nos déchets...

Objectif de sensibiliser les habitants à réduire les déchets.

Proposition d'approuver le règlement des collectes de déchets par arrêté municipal  
Accord à I.

### **3. Délibération RIFSEEP (IFSE et CIA)**

Estelle présente la délibération du RIFSEEP.

Pour rappel le RIFSEEP est un régime indemnitaire comprenant l'Indemnité de fonction et le CIA (complément indemnitaire annuel) qui a été mis en place dans toutes les collectivités afin d'apprécier les valeurs professionnelles dans fonctionnaires territoriaux.

La délibération de juillet 2019 propose un plafond d'indemnité annuelle à ne pas dépasser.

Cependant les primes des agents communaux n'ayant pas été modifié depuis 2007, la mise en place du RIFSEEP est donc l'opportunité d'amener une nouvelle prime aux agents.

Les indemnités sont décidées en conseil municipal et selon plusieurs critères d'attributions.

L'IFSE est versé mensuellement.

Le CIA quant à lui sera versé annuellement après les entretiens professionnels si les objectifs de l'année écoulée sont atteints.

**Accord à l'unanimité des présents** pour une prime d'IFSE correspondant à 10% du salaire net de l'agent avec effet rétroactif au 1er janvier 2022.

Questions diverses :

Il va falloir commencer à préparer le budget : Quel projet à prévoir, orientation budgétaire... Proposition de réunion de commission travaux et finance pour préparation des lignes budgétaire de ce qui a été réaliser et reste à réaliser. Projet 2022 (salle des fêtes, eau, quartier de Vielle)

La machine à pain : François a contacté Mr VIGNAU qui a vendu la machine au successeur de l'entreprise ayant posé la machine à pain et a un souci d'assurance ... Il ne peut pas l'enlever mais peut y mettre du pain. Ce monsieur souhaite entrer en contact avec nous pour nous proposer d'acheter la machine. François est en attente de l'appel de ce monsieur pour voir sa proposition. Danielle : j'ai démarché les autres boulangeries pour mettre une nouvelle machine mais aucune boulangerie ne veut mettre de machine dans les communes car trop contraignant.

Suze : il faut prévoir un nouveau Paper.

Dossier vergez : Danielle : après les pluies il y a beaucoup d'eau sur tout le côté droit comme après chaque épisode pluvieux. Il faut trouver des solutions car même à Nouilhan les terrains sont inondés et ruisselle sur la décente. Il faut évoquer cette question pendant la commission de préparation du budget pour l'année à venir pour régler la question si possible.

Réunion prévu le 31 janvier avec l'agence de l'eau la DDT et l'ADAC pour la connexion avec le réseau de Villelongue.

Le SDIS doit faire un bilan pour les poteaux incendie mais en attente suite au nouveau protocole COVID.

Projet CANCEZ : le SDE a fait passer le dossier en commission exceptionnelle, une réponse devrait nous être faite milieu de semaine prochaine.

Devis d'élagage en attente du devis de David et son jardin pour nettoyer derrière la mairie.

Deux arbres posent problème sur le bord du ruisseau derrière la location de Maryline

ROBERTOU, nous devons faire passer quelqu'un.

Nettoyage du captage de Nouilhan doit également être fait, l'ARS doit confirmer le périmètre à nettoyer. Voir la commission des travaux avec BRUNO.

Jeux de l'école : pas de retour de la com com - peut être l'intégrer sur notre budget afin de leur mettre enfin un jeu.

Prochain conseil le 17 février